



Faire un dépôt de protection au Snac (Syndicat national des auteurs et des compositeurs)

**Snac - Service des dépôts – 80, rue Taitbout
75009 Paris (Métro *Trinité* ligne 12)
Réception des dépôts :
du lundi au vendredi, de 9h à 17h
Téléphone : 01.48.74.96.30**

POURQUOI DÉPOSER AU Snac ?

Avant qu'une œuvre ne soit éditée, fixée sur un support, exploitée et qu'elle n'entre dans le répertoire d'une société d'auteurs (Sacem, SACD, Scam), une période plus ou moins longue peut s'écouler durant laquelle ses créateurs vont être amenés à remettre des exemplaires de celle-ci auprès d'éventuels éditeurs, producteurs ou diffuseurs. Au cours de cette période, des difficultés peuvent surgir et, le ou les auteurs, peuvent souhaiter être en mesure de faire **la preuve qu'ils sont bien les créateurs de cette œuvre à une date déterminée**. C'est pourquoi le Snac met à la disposition de tous les auteurs et les compositeurs un service dépôts.

Il n'est pas nécessaire d'adhérer préalablement au Snac pour avoir le loisir d'y déposer une ou plusieurs de ses œuvres.

Un dépôt consiste en la remise de documents, par le déposant, avec l'indication de tous les éléments permettant l'identification de l'œuvre et de ses auteurs. En effectuant un dépôt, vous vous constituez ainsi un élément de preuve qui pourra se révéler utile si une contestation s'élève quant à la propriété de cette œuvre ou à la nature juridique de votre apport intellectuel à celle-ci.

Le Snac ne perçoit pas de droits d'auteur pour le compte des déposants. Lorsqu'une œuvre déposée est exploitée, son auteur doit, soit adhérer à la société d'auteurs susceptible de lui répartir les droits à lui revenir pour l'exploitation de son œuvre, soit négocier un contrat d'auteur pour se voir verser directement ses droits d'auteur.

QUELLES ŒUVRES PEUVENT ETRE DÉPOSÉES AU Snac ?

De manière générale, et à l'exception des œuvres des arts plastiques ou graphiques, toutes les œuvres de l'esprit susceptibles d'être protégées par la loi du 1^{er} juillet 1992 constituant le Code de la propriété intellectuelle.

1) textes : les œuvres littéraires, dramatiques ou théâtrales, les projets d'émission, les synopsis, les scénarios (pour les œuvres audiovisuelles télévision ou cinéma), les numéros de cirque, les méthodes et exercices de musique, de chant ou de relaxation...

2) musiques : les compositions musicales et/ou les arrangements de compositions musicales, quels qu'en soient le genre, le mérite ou la destination : variétés, cinéma, télévision, radio, générique, publicité...

TARIF ET PROCÉDURE D'UN DÉPÔT

Pour **35 €**, vous pourrez **sous une même enveloppe** faire un dépôt contenant, au maximum, **soit** :

- 1 texte long (roman, scénario, nouvelle, recueil, ouvrage d'enseignement, etc.)
- 1 à 8 textes courts (poèmes, paroles de chansons, sketches, synopsis, etc.)
- 1 à 4 chansons (paroles et musiques)
- 1 à 4 compositions musicales et/ou arrangements de compositions musicales.

A la date où il est effectué, le contenu du dépôt doit être complet.

POUR PRÉPARER VOTRE ENVELOPPE-DÉPÔT

1. Insérer dans une grande enveloppe (kraft 24 x 32 cm environ) 1 exemplaire intégral des œuvres à protéger(*). Chaque première page (uniquement) des œuvres doit :

- comporter la mention « Tous droits réservés par... (auteurs) et par... (compositeurs) »
- être datée (la date de création)
- être signée par tous les auteurs et tous les compositeurs.

(* En ce qui concerne la musique, il est demandé de fournir les partitions sur support papier, comme pour les textes, car celui-ci se conserve sans difficulté pendant la durée du dépôt, soit 5 ans. Toutefois, pour ceux qui ne sont pas en mesure d'établir les partitions écrites, nous acceptons, sous leur responsabilité, le dépôt sur un support magnétique ou numérique (CD, K7 et MD).

2. Fermer l'enveloppe dépôt

Si vous le souhaitez, vous pouvez soit signer en travers des rabats de l'enveloppe et coller du ruban adhésif dessus, soit mettre de la cire à cacheter pour fermer l'enveloppe.

3. Écrire tous les renseignements sur l'enveloppe dépôt comme sur le modèle ci-dessous :

(enveloppe 24 cm x 32 cm) dans le sens de la longueur (voir modèle d'enveloppe page suivante).

POUR FAIRE ENREGISTRER VOTRE ENVELOPPE-DÉPÔT

Vous pouvez effectuer votre dépôt sur place ou par la poste.

- **Si vous venez faire un dépôt sur place** : réception ouverte de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. Apportez :

- l'enveloppe dépôt,
- les frais de dépôt,
- un deuxième exemplaire des documents (pochettes ou jaquettes pour les CD, K7 et MD) comportant la mention : « Tous droits réservés... », daté, signé. Ce deuxième exemplaire sera tamponné et vous sera rendu accompagné du récépissé de dépôt. S'il s'agit du dépôt d'une œuvre faisant plus de deux pages, le deuxième exemplaire n'est nécessaire que pour les première et dernière pages.

- **Si vous faites un dépôt par la poste**, adressez votre courrier au :

Snac - service des dépôts
80, rue Taitbout
75009 Paris.

Dans l'enveloppe d'expédition, mettre de manière bien séparée :

- l'enveloppe dépôt fermée par vos soins,
- les frais de dépôt (chèque bancaire ou CCP à l'ordre du Snac),
- un deuxième exemplaire des documents (pochettes ou jaquettes pour les CD, K7 et MD) comportant la mention " tous droits réservés... " , daté, signé qui vous sera réexpédié, tamponné et accompagné d'un récépissé de dépôt. S'il s'agit du dépôt d'une œuvre faisant plus de deux pages, le deuxième exemplaire n'est nécessaire que pour les première et dernière pages.

MODÈLE D'ENVELOPPE DÉPÔT

Ne rien inscrire dans cette zone à 5 centimètres du haut de l'enveloppe	
Nom : Prénom : Qualité (1er auteur et/ou compositeur) : Adresse : Téléphone : Idem pour le 2 ^e auteur et/ou compositeur Nature du dépôt Par exemple : 4 chansons paroles et musiques, 8 textes courts, 4 compositions musicales, un roman...	Il existe 3 types de dépôt. Suivre la procédure indiquée pour chacun. - <u>Soit vous déposez des textes seuls (ex : roman, poème, scénario...)</u> : Notez chaque titre, suivi de "Texte de..." et du nom de son auteur. - <u>Soit vous déposez textes et musiques</u> : Notez les titres suivis de "Texte de... musique de..." et le nom de son auteur et celui de son compositeur. - <u>Soit vous déposez des musiques seules</u> : Notez les titres suivis de "Musique de..." et du nom de leur(s) compositeur(s). Dans tous les cas, continuez derrière l'enveloppe au besoin, si nécessaire.

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

Le Snac remet ou envoie un récépissé mentionnant, entre autres, la date, l'heure du dépôt et son numéro d'enregistrement. Les dates et heures officielles d'un dépôt par courrier sont celles du cachet de la poste du lieu d'expédition.

RETRAIT OU RENOUELEMENT D'UN DÉPÔT

L'original du récépissé ainsi qu'une pièce d'identité devront obligatoirement nous être présentés lors de tout retrait.

Le retrait ou le renouvellement d'un dépôt ne peut se faire qu'en accord avec tous les auteurs déposants mentionnés au récépissé de dépôt et après avoir averti le Snac au minimum 24 h à l'avance.

À la demande du déposant et en acquittant les frais de dossier en vigueur au moment de cette demande, la durée de validité du dépôt pourra être prorogée pour une nouvelle période de cinq ans.

OBLIGATIONS DU Snac ET DURÉE D'UN DÉPÔT

Le Snac est dépositaire de l'œuvre déposée régulièrement à son bureau ou reçue par la poste. À ce titre, il s'engage à restituer son dépôt au déposant qui le lui demandera ou au Tribunal qui lui en ferait la requête.

Le Snac n'est pas juge de l'originalité de l'œuvre déposée et n'exerce aucun contrôle sur le contenu même du dépôt.

Le Snac s'engage à conserver, sous réserve du versement du montant des frais de dossier pour un enregistrement et sauf cas de force majeure, les dépôts qui lui ont été confiés pendant une période de cinq ans à compter de la date et de l'heure du dépôt.

*Snac – 80, rue Taitbout
75009 Paris
France
Tél: 33-(0)1.48.74.96.30
Courriel : snac.fr@wanadoo.fr*